

Lutte à l'érosion sur les sites de construction

Notre Municipalité a adopté en 2015 le règlement **2015-003** sur le contrôle de l'érosion en bordure des lacs et des cours d'eau amendant le Règlement sur les permis et certificats 2010-020 par l'ajout à l'article 6 (voir aussi 4 c pour certains certificats d'autorisation) :

« **Lors de la demande de permis**, le demandeur doit **préciser les mesures nécessaires pour empêcher le transport des particules de sol par l'eau de ruissellement vers le lac ou le cours d'eau.** »

Source : http://www.st-elie-de-caxton.ca/documents/reglement_numero2015-003.pdf

Voir RAPPEL, *Guide des bonnes pratiques environnementales: Lutte à l'érosion sur les sites de construction ou de sol mis à nu*, Québec, 2003, 30 pages

Un regard sur le tableau suivant montre l'importance de cet ajout réglementaire.

La perte de sol attribuée en Kg/Ha/An en fonction des usages
(1 hectare = 10 000 m ²):
Sol forestier : 5.5 à 110
Parcelle agricole : 110 à 4 360
Site en construction : 552 à 92 800
Surface urbaine en développement : 92 à 2 208
Surface urbaine développée : 32 à 160

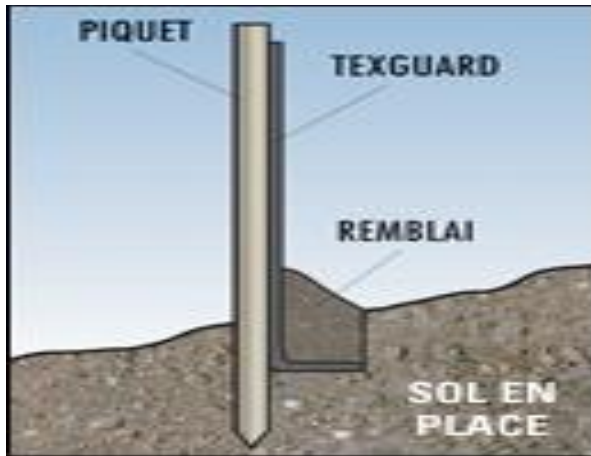
Trois approches

- **Dévégétaliser le moins possible** : une bande de 8 mètres autour de la construction suffit aux manœuvres de la machinerie ; limiter la mise à nu des sols à l'espace de travail.
- **Couvrir rapidement les sols mis à nu** : avant l'aménagement paysager final, un simple paillis suffit généralement à réduire l'impact de la pluie ; revégétaliser le plus rapidement possible.
- **Empêcher l'eau d'atteindre sa vitesse d'érosion** : intercepter l'eau avant qu'elle ne prenne trop de vitesse, disperser l'eau d'écoulement, faire obstacle à l'eau d'écoulement.

La barrière à sédiments

La première obligation : utiliser une barrière à sédiments fins pour retenir les particules de terre avant qu'elles ne s'écoulent vers un fossé ou un cours d'eau.

- La barrière à sédiments est constituée d'une bande de géotextile retenue à la verticale par des piquets.
- Le géotextile est enfoncé dans 15 cm de sol à sa base.
- La barrière doit cerner tout le site de construction et doit y demeurer tant et aussi longtemps que la végétation n'ait pas suffisamment reprise pour retenir le sol.
- La barrière à sédiments TexGuard est fabriquée de fibres de polypropylène tissées et traitées pour résister à la dégradation causée par l'exposition aux rayons ultraviolets.
- Elle permet de **contrôler le lessivage du sol, de retenir les particules de sédiments** et de **ralentir la vitesse de l'eau**.
- Elle vient en rouleaux de 1,27 x 30 mètres. Elle est offerte pré-assemblée avec un piquet de bois à tous les quatre mètres et un support pour faciliter son installation.



Toile imperméable

La deuxième obligation : recouvrir d'une toile imperméable tous les tas de terre. Cela permet de réduire l'érosion ; la bonne terre pourra être récupérée ultérieurement.

- Séparer en deux tas, la terre fertile (top soil) de la terre de déblai.
- Couvrir les tas de terre avec une toile imperméable.
- Placer des blocs stabilisateurs sur la toile.

En plus de ces deux obligations, le demandeur doit, après analyse de son terrain, préciser les **autres mesures nécessaires** pour empêcher le transport des particules de sol par l'eau de ruissellement vers le lac ou le cours d'eau. Toute dérogation à ce règlement **2015-003** est passible d'une **amende de 500 \$**. Pour en savoir plus, communiquez avec le service d'urbanisme, au 819 221-2839, poste 2945 ou par courriel urbanisme@st-elie-de-caxton.ca.



Deux guides utiles à consulter

Guide des bonnes pratiques dans la lutte à l'érosion et à l'imperméabilisation des sols, Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL)
http://www.cobaver-vs.org/wp-content/uploads/2016/11/Guide_des_bonnes_pratiques_dans_la_lutte_a_lerosion_et_a_limpermeabilisation_des_sols.pdf

Guide du citoyen pour la lutte à l'érosion et à l'imperméabilisation des sols, Municipalité de Lantier
http://municipalite.lantier.qc.ca/downloads/Publications/Guide-Lutte_erosion_et_impermeabilisation_des_sols.pdf

Le Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des bassins versants (RAPPEL) a conçu de nombreux guides pour améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau dont la gestion environnementale des fossés, contre l'érosion des chemins forestiers, la lutte à l'érosion. On peut consulter ces guides au lien suivant :

<https://www.rappel.qc.ca/publications/guides.html>

On trouve sur leur site de nombreuses fiches techniques dont celle sur l'érosion :

<http://rappel.qc.ca/publications/informations-techniques/bassin-versant/lerosion.html>

Dépliant : Agir contre l'érosion sur les sites de construction !

http://crebsl.com/documents/pdf/algues_bleu-vert/municipalites/depliant_erosion.pdf